

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Hadrien Buclin – Marche contre Monsanto du 20 mai 2017 : un dispositif policier disproportionné ?

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

Lors de la marche pacifique notamment organisée par Greenpeace le 20 mai dernier à Morges pour dénoncer les dégâts environnementaux provoqués par les produits de la firme Monsanto, la police cantonale avait prévu un dispositif policier très important, prévoyant plusieurs dizaines d'agents. Ce dispositif semble disproportionné au vu du caractère pacifique de cette marche, par ailleurs organisée chaque année sans poser de problème pour l'ordre public.

Dès lors, le soussigné pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Combien d'agents ont-ils été déployés à l'occasion de la marche du 20 mai 2017 ?*
- 2. Combien ce déploiement policier a-t-il coûté à l'Etat ?*
- 3. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'un tel déploiement policier était disproportionné au vu des intentions pacifiques des organisateurs et du fait que les éditions précédentes de cette marche se sont bien déroulées ?*

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

2.1 Préambule

Depuis quelques années, la multinationale Monsanto a installé son siège pour l'Europe et le Moyen-Orient à Morges. Le samedi 20 mai 2017, une marche mondiale contre l'entreprise était organisée dans de nombreux pays et notamment à Morges par le groupe régional Greenpeace Vaud-Genève, avec le soutien de nombreuses organisations telles que Stop OGM, Attac Suisse et Toxic Free.

Quelque 1'500 personnes étaient attendues pour un cortège autorisé à travers la ville de Morges, entre 14h30 et 17h30, qui a débuté à la Grand-Rue, puis emprunté les rues du Collège, de Couvaloup, Centrale et du Sablon jusqu'au siège de Monsanto. Par le biais des réseaux sociaux, différents collectifs ont appelé à participer à la manifestation.

La Police cantonale a pour mission de garantir le bon déroulement de la manifestation et de réduire au maximum le risque de débordements tant sur le trajet du cortège, qu'aux abords de l'entreprise Monsanto. A cet égard, les risques envisagés par les services de police étaient les suivants :

- Perturbation de la circulation,
- Non-respect du parcours autorisé pour le cortège,
- Dommages à la propriété commis sur le parcours ou le lieu de rassemblement,
- Risque de contre-manifestation,
- Provocations envers les forces de l'ordre,
- Tentatives de pénétration sur le site de Monsanto.

2.2 Réponses aux questions

Le Conseil d'Etat répond aux questions de la manière suivante :

- 1. Combien d'agents ont-ils été déployés à l'occasion de la marche du 20 mai 2017 ?*

Au vu du nombre important de manifestants attendus et en fonction des risques décrits en préambule, il était nécessaire d'engager un nombre suffisant de policiers pour assurer la sécurité publique, en l'occurrence une soixantaine de policiers. A cet égard, il y a lieu de préciser que le dispositif policier mis en place correspondait à celui des années précédentes pour le même type de manifestation.

Par ailleurs, la présence d'individus liés aux mouvances d'extrême gauche et d'extrême droite a été jugée vraisemblable par les services de police en raison des appels au rassemblement passés sur les réseaux sociaux et de leur présence lors de précédentes manifestations contre Monsanto. Il était alors craint que des heurts entre manifestants et contre-manifestants puissent avoir lieu. En effet, même si la majorité des personnes présentes lors de la manifestation sont pacifiques, il suffit de quelques individus pour perturber gravement l'ordre public. La participation de ces personnes à la manifestation génère d'importants risques pour la sécurité publique, ce qui justifie une présence policière accrue.

Le cortège en ville de Morges s'est déroulé sans heurt, ni changement de direction. Toutefois, au terme du défilé, un incident est à relever, soit la ferme volonté d'une dizaine de manifestants de s'introduire dans l'enceinte du site. En l'occurrence, le dispositif policier mis en place n'a pas été de trop pour repousser cette action d'une frange plus radicale d'activistes.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que des incivilités ont été recensées lors de précédentes manifestations contre l'entreprise Monsanto. Ce fût le cas lors de la marche qui s'est déroulée le 21 mai 2016 à Morges en présence d'environ 1'000 à 1'200 personnes. Les forces de l'ordre en présence ont dû faire face à des provocations à son encontre et à des jets d'objets divers contre la façade du bâtiment Monsanto.

2. Combien ce déploiement policier a-t-il coûté à l'Etat ?

L'engagement policier est généralement facturé sur la base de la réglementation cantonale en la matière. Toutefois, il y a lieu de préciser qu'en l'espèce ces frais ne peuvent être facturés à l'entreprise Monsanto, étant donné qu'il s'agissait d'une manifestation à but politique. Or, ce type de manifestation échappe à l'application de la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations (LFacManif, RSV 172.56).

Du moment qu'aucune facturation n'a été établie, aucun chiffre exact quant aux coûts engendrés ne peut être articulé.

3. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'un tel déploiement policier était disproportionné au vu des intentions pacifiques des organisateurs et du fait que les éditions précédentes de cette marche se sont bien déroulées ?

Le Conseil d'Etat est d'avis que l'engagement policier était adapté aux circonstances, au vu de l'évaluation du risque opérée par la Police cantonale, telle que décrite plus haut. Comme indiqué, les précédentes manifestations contre Monsanto ne se sont pas toujours déroulées dans le calme, ce qui impose une présence policière visant précisément à garantir la sécurité publique, objectif qui a été atteint lors de la marche du 20 mai 2017.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 décembre 2017.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean